

Sites Natura 2000 Vallées des Beunes FR7200666



Structures animatrices et partenaires





Sites Natura 2000

FR7200666« Vallées des Beunes »

Mise en œuvre des Docob – août 2018 à décembre 2019

PREAMBULE

Le site Natura 2000 des Vallées des Beunes est doté d'un DOCOB validé depuis décembre 2004.

Le site s'étend sur 5500 ha répartis sur 12 communes : LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL, TAMNIES, LA CHAPELLE-AUBAREIL, SAINT-GENIES, SARLAT-LA-CANEDA, PEYZAC-LE-MOUSTIER, MEYRALS, SAINT-ANDRE-D'ALLAS, MARCILLAC-SAINT-QUENTIN, MARQUAY, SERGEAC et TURSAC.

L'animation du Docob s'est mise en place en 2006, avec les services du CNASEA, transmise en 2009 à la Chambre d'agriculture après arrêt d'activité du CNASEA.

Plusieurs phases d'animation se sont succédées, avec l'utilisation des outils CAD (Contrats d'Agriculture Durable) suivis par les MAET (Mesures Agri Environnementales Territorialisées) et enfin les MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques), complétés par les Contrats Natura 2000, afin d'accompagner des travaux de restauration ou des changements de pratiques.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne est actuellement maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000. Pour la mettre en œuvre, elle a pris l'attache de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (au travers de son antenne du Périgord Noir) en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (antenne Dordogne).

Les personnes en charge de l'animation du site « Vallées des Beunes»:

Chambre d'Agriculture de La Dordogne Antenne du Périgord Noir

Bernadette BOISVERT, conseillère agricole spécialisée environnement - développement local

Autres missions:

- Animation des sites Natura 2000 des Coteaux calcaires de la Dordogne
 - Participation à la réalisation de Docobs
 - Chargée de mission pastoralisme
- Réalisation et mise en œuvre du PAEC Zone pastorale de Dordogne...

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Matthieu DUFFAU, chargé de mission **Nolwenn QUERO**, chargée de mission

Autres Missions:

- Elaboration de Docob
- Inventaires et expertises naturalistes
 - Rédaction de plans de gestion...

SOMMAIRE

1	Rap	ppel (des enjeux et objectifs du docob	5
	1.1	Les	habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés	5
	1.2	Les	principaux enjeux et objectifs	6
2	Les	s miss	sions de la structure animatrice	8
3	Syr	nthès	e et bilan des actions conduites	9
	3.1	Inf	ormation et communication générale sur le site	9
	3.2	Inf	ormation - Accompagnement des acteurs locaux	9
		•	Recherche de solution pour la réfection de la digue du bief du moulin de Beyssac	9
		•	Débordement de la Beune dans une prairie humide de type mégaphorbiaie	9
	3.3	Mi	se en œuvre des MAEC	10
	3.3	3.1	Information Communication sur le PAEC	10
	3.3	3.2	Mise à jour du PAEC	10
	3.3	3.3	Bilan des contrats MAEC engagés en 2019	11
	3.3	3.4	Bilan du PAEC Vallées des Beunes sur 5 ans	11
	3.4	Mi	se en œuvre de contrats Natura 2000	12
	3.4	.1	Suivi des contrats de gestion de prairies humides	12
	3.4	.2	Nouveaux contrats Natura 2000	13
	3.5	Sui	vi des populations de chiroptères	15
		•	La grotte de Vieil Mouly	15
		•	Une carrière aux Eyzies	16
		•	Veille sur le site	16
		•	Améliorations des connaissances sur les chiroptères au sein du périmètre Natura 2000	16
		•	Autres programmes	17
4	Sou	utien	à des programmes de développement durable et appui territorial	18
5	Ass	sistar	ce à l'application du régime d'incidence	18
6	Per	rspec	tives d'action pour une prochaine tranche d'animation	19

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Courrier de demande d'intervention pour le bief du moulin de Beyssac

Annexe 2 : Compte rendu de visite sur une parcelle de M. Crouzel

ANNEXE 3: EXTRAIT DE LA LETTRE INFO « L'AGRICULTEUR DU PERIGORD NOIR »

ANNEXE 4: PAEC AQ_BEUN POUR LA CAMPAGNE 2020

Annexe 5 : Diaporama de la reunion pour la poursuite du partenariat Conservatoire des races d'Aquitaine et SMBVVD

Annexe 6 : Demande d'avenant au contrat Natura 2000 de Monsieur Laval

ANNEXES 7: PRE-CONTRATS 2020

1.1 LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES

En l'état des connaissances, sept habitats naturels de l'annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore » sont présents sur le site Natura 2000.

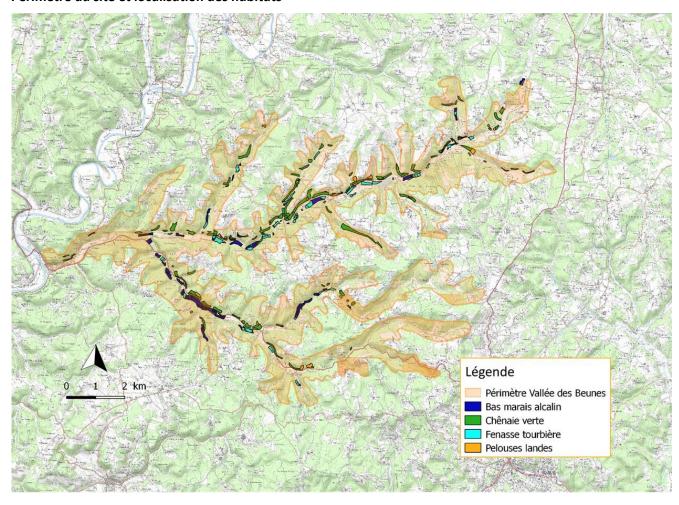
Habitats d'intérêt communautaire répertoriés :

Intitulé EUR 27	Code
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Tourbières basses alcalines	7230
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0
Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	9340

Espèces d'intérêt communautaire répertoriées :

Code	Nom scientifique
1041	Oxygastra curtisii
1044	Coenagrion mercuriale
1065	Euphydryas aurinia
1303	Rhinolophus hipposideros
1304	Rhinolophus ferrumequinum
1305	Rhinolophus euryale
1324	Myotis myotis

Périmètre du site et localisation des habitats



1.2 LES PRINCIPAUX ENJEUX ET OBJECTIFS

Les principaux enjeux du site sont les suivants :

A

Maintenir et développer les bas-marais alcalins

- Maintenir et développer les espaces ouverts de «fenasses»
- Assurer la gestion intégréedes cours d'eau
- B Développer l'intérêt écologique et paysager des coteaux
 - Maintenir et développer les espaces ouverts de pelouses et landes sèches
 - Favoriser le développement de la chênaie verte
- Développer une mosaïque d'habitats naturels et préserver les milieux originaux
 - Maintenir la mosaïque d'habitats
 - Préserver les populations animales remarquables

Communiquer

 Animer et coordonner le Docob, informer communiquer, encourager et soutenir les actions favorables à la conservation des habitats, établir un suivi et une évaluation du Docob

Pour répondre aux enjeux du site, plusieurs objectifs à long terme ont été définis lors de l'élaboration du Docob. Ils sont déclinés en objectifs opérationnels à travers le programme d'actions synthétisé ci-après.

Synthèse du programme d'actions :

Maintenir et développer les bas-marais alcalins

Entretien par fauche tardive ou par pâturage des bas-marais alcalins

Restauration des bas-marais alcalins en cours de colonisation par les ligneux ou par les roseaux

Réhabilitation de fossés

Développer l'intérêt écologique et paysager des coteaux

Entretien mécanique ou par pâturage des pelouses et landes sèches

Restauration des pelouses sèches embroussaillées ou colonisées par le chêne pubescent

Développer une mosaïque d'habitats naturels et préserver les milieux originaux

Restauration et/ou entretien de mégaphorbiaies

Entretien des mares à characées

Préservation des grottes naturelles à chauves-souris

Restauration de la forêt alluviale rigulaire et de la ripisylve innondable (aulnaie, frênaie)

Recréation de ripisylve (aulnaie)

Utilisation du piégeage contre les rongeurs indésirables

Communiquer et faire vivre le document d'objectifs

Coordination, synthèse et bilan de la mise en oeuvre du Docob

Mise en œuvre des mesures contractuelles et des mesures hors contrat

Assistance technique en matière de gestion du cours d'eau et des zones humides

Informer et communiquer pour promouvoir le site et les mesures de gestion qui sont liées

Sensibiliser le public et maîtriser la fréquentation sur le site (signalétique, panneaux informatifs...)

Promouvoir la préservation de la ressource et la qualité de l'eau

Soutenir les démarches de valorisation et de préservation de la biodiversité

2 LES MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions d'animation à mettre en œuvre s'articulent autour des volets suivants :

> Préparer la mise en œuvre du document d'objectif

- Information et communication sur les mesures de gestion
- Mise à jour du Docob

Mettre en œuvre des mesures contractuelles

- Identification et prise de contact avec les ayants droits
- Rencontre avec les propriétaires et ayants droits / Réponses aux sollicitations
- Diagnostic des parcelles
- Proposition de contrats / Aide au montage de dossier / Suivi de l'instruction / Aide à la mise en œuvre technique des mesures
- Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins

> Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial

- Intégration des enjeux du site dans les documents de planification (PLU, SCOT, DOCOB ...)
- Participation à la démarche d'évaluation des incidences

Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

- Préparation et animation du comité de pilotage
- Coordination des avis techniques
- Bilan et évaluation des actions et des contrats
- Rédaction des comptes rendus.

3.1 INFORMATION ET COMMUNICATION GENERALE SUR LE SITE

La lettre d'information réalisée en 2017 est diffusée lors des rencontres avec des acteurs sur le terrain, au cours de réunions ou lors de manifestations à caractère agricole ou environnemental.

3.2 INFORMATION - ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX

Recherche de solution pour la réfection de la digue du bief du moulin de Beyssac



La fédération des chasseurs a engagé un contrat Natura 2000 pour l'entretien par broyage/fauchage de prairies humides près du lieu-dit Bénivet, en contrebas du bief du moulin de Beyssac.

L'agriculteur prestataire pour l'entretien de ces parcelles a signalé à la structure animatrice, à l'automne 2018, qu'il n'avait pas pu intervenir mécaniquement sur l'une des parcelles concernées, car elle était inondée en période d'étiage. Une première visite sur place a été organisée avec la fédération départementale de chasseurs en

janvier 2019, puis avec les techniciens rivière du SMBVVD en avril 2019. Elles ont permis de constater que l'effondrement localisé de la digue du bief alimentant la filature provoque l'écoulement du cours d'eau dans la parcelle située en contrebas. En effet ce bief n'est plus entretenu et cette situation pourrait rapidement se dégrader car d'autres arbres sur la berge menacent de s'arracher.

L'ancien propriétaire des lieux étant décédé depuis peu et compte tenu du contrat Natura 2000 dont la mise en œuvre est compromise à court terme, un courrier a été envoyé au SMBVVD pour solliciter son intervention. Mais il s'agit du domaine privé et le syndicat n'a pas vocation à intervenir.

Le moulin ayant été racheté en décembre 2019, les nouveaux propriétaires vont être sollicité pour envisager

avec eux une solution afin que les travaux puissent être réalisés rapidement sur cette portion de bief, qui nécessite d'être consolidée et nettoyée des quelques arbres qui menacent d'autres tronçons de digue.

♣ <u>Débordement de la Beune dans une prairie</u> humide de type mégaphorbiaie.

Au nord du lieu-dit La Genèbre, en amont de la Petite Beune

La structure animatrice a été sollicitée par M. Crouzel, propriétaire d'une parcelle, convertie en prairie depuis une dizaine d'années, dans laquelle s'est installé une mégaphorbiaie. Lors de



la précédente programmation MAE, l'agriculteur avait souscrit une mesure d'entretien par fauche tardive qui permettait d'éviter la fermeture du milieu. Depuis, en raison du mauvais écoulement du cours d'eau et du fossé de drainage qui traverse la parcelle, il n'est plus en capacité de réaliser l'entretien de cette parcelle, sauf année très sèche (telle que cette année) ou la parcelle redevient accessible.

Une visite de terrain organisée en août 2019 a permis de constater :

- La présence de plusieurs seuils liés à des calcifications dans le lit du cours d'eau
- La présence d'embâcles localisés en amont de la parcelle
- Un effondrement ponctuel de la berge.

L'accumulation de ces facteurs fait que la parcelle n'est plus accessible pour son entretien en période estivale comme par le passé, et le risque de fermeture du milieu est à craindre à court terme.

En raison de la nécessité de maintenir les prairies humides ouvertes et la continuité écologique du cours d'eau, l'équipe technique du syndicat de la Vézère a proposé la démarche suivante :

- 1. Inscription des travaux dans le programme d'intervention du syndicat pour l'année 2020,
- 2. Période de réalisation envisagée : fin d'été 2020,
- 3. Nature des travaux :
 - Arasement partiel des seuils par retrait des concrétions calcaires,
 - enlèvement d'embâcles,
 - réfection et revitalisation du passage de berge effondré.
- 4. En fonction de l'efficacité de l'intervention sur le cours d'eau, il sera éventuellement envisagé une intervention complémentaire au niveau du fossé de drainage.

3.3 MISE EN ŒUVRE DES MAEC

3.3.1 Information Communication sur le PAEC

réunion d'information sur le programme de MAEC

Pour la campagne 2019, la communication s'est traduite par :

- information auprès de l'ensemble des agriculteurs adhérents au CrDA, via notre journal « l'Agriculteur du Périgord Noir »
- une communication lors d'une réunion PAC organisée en sarladais nord

3.3.2 MISE A JOUR DU PAEC

Un PAEC a été réalisé en 2015 en réponse à l'appel à projets de la région Aquitaine. Chaque année il est réajusté pour répondre aux objectifs définis par la région (devenue Nouvelle Aquitaine) tout en s'adaptant aux enjeux du territoire. Il intègre un bilan de l'année précédente et des prévisions de nouvelles contractualisations. Pour la période considérée, 2 PAEC ont été réalisés et déposés :

- En novembre 2018 pour la campagne 2019
- En décembre 2019 pour la campagne 2020

3.3.3 BILAN DES CONTRATS MAEC ENGAGES EN 2019

Un pré-diagnostic a été réalisé chez un éleveur pour vérifier la faisabilité d'un engagement MAEC sur son exploitation : l'exploitation n'était pas éligible à la mesure visée.

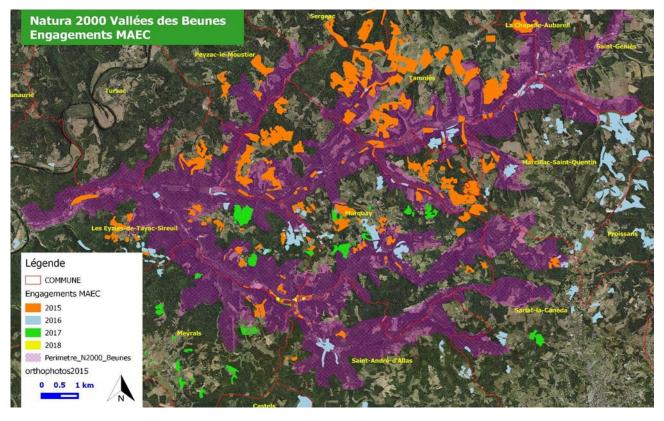
Beaucoup d'agriculteurs se sont engagés en 2015 et 2016 et le nombre de demandes a fortement chuté ensuite, car il reste peu d'exploitations potentiellement concernées.

3.3.4 BILAN DU PAEC VALLEES DES BEUNES SUR 5 ANS

Tableau de synthèse des engagements MAEC souscrits depuis 2015 dans le PAEC Vallées des Beunes

Année	Nbr de			Mesu	res souscri	tes			Surface	linéaire eng	gagé en ML
d'engagement	diagnostics déposés	SHP1	HE01	HE03	HE06	HE07	HE08	HE09	totale engagée	RI01	FO01
2015	14 exploitations	585,06	299,66	13,84	0,99	22,27	10,01	6,69	709,48	210	2932
2016	12 exploitations	213,63	107,37	0	0	46,96	3,86	2,05	307,02	550	645
2017	3 exploitations	92,43	58,16	0	0	0	0,65	0	123,44	0	0
2018	1 exploitation	0	0	0	0	1,28	0	0,87	2,16	280	0
2019	0 exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0
30 diagnos	stics déposés	891,12	465,19	13,84	0,99	70,51	14,52	9,61	1 142,10	1040	3577
		L						J			
					Y						
Total engagements unitaires :					574,6	6 HA				4617	ML

Au total, 32 diagnostics ont été réalisés au cours des 5 années de mise en œuvre du Programme Agri-Environnemental et Climatique « Vallées des Beunes » pour 25 exploitations engagées et 5 avenants déposés. 109 ha sont engagés dans des mesures visant à préserver les Habitats d'Intérêt Communautaires de milieux humides et de pelouses sèches, ainsi que les habitats d'espèces, complétés par des engagements linéaires d'entretien de ripisylve ou de fossés. D'autre part 1032 ha sont engagées en mesure systèmes herbagers et pastoraux et/ou en gestion pastorale, visant à consolider l'élevage extensif en zone de déprise et à réinvestir des parcelles embroussaillées et/ou boisées pour limiter la fermeture des milieux.



Ce bilan est réalisé sur la base des diagnostics, et ne tient pas compte des modifications qui ont pu intervenir après engagement PAC (retrait de certaines parcelles à la demande de l'agriculteur ou suite à l'instruction du dossier).

Le programme de MAEC a été très largement souscrit sur le PAEC Vallées des Beunes, avec un impact significatif pour le territoire en termes de gestion des milieux et de dynamique locale. L'enveloppe financière liée à ces engagements représente sur l'ensemble de la programmation un peu plus de 600 000 €.

3.4 MISE EN ŒUVRE DE CONTRATS NATURA 2000

3.4.1 Suivi des contrats de gestion de prairies humides

Depuis avril 2017, une convention entre le Conservatoire des races d'Aquitaine et le Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère, encadre la mise à disposition d'un troupeau de vaches bordelaises (3 vaches + 1 taureau) pour la gestion pastorale de prairies humides de fonds de vallée.

Originaire de l'ancienne Guyenne et de Gironde, la race Bordelaise s'est répandue dans tout le Sud-ouest, des vallées de la Garonne, de la Dordogne et de l'Isle jusqu'aux Landes et Pyrénées. Grâce à sa rusticité et ses qualités laitières, elle s'est développée aussi bien dans les riches prairies alluviales des fleuves que dans les marais et zones sablonneuses du littoral. A partir de 1890, reconnue comme l'une des meilleures laitières de son époque, la race a été diffusée dans toute la France puis a régressé, concurrencée par les races industrielles et exclue de l'insémination artificielle. Considérée comme disparue depuis 1960, quelques vaches Bordelaises furent découvertes entre 1985 et 1990 en Gironde, Landes, Dordogne et Pyrénées Atlantiques permettant de reconstituer la race. 25 ans après son sauvetage elle compte une centaine de vaches et des taureaux bien typés, dont plusieurs disponibles en insémination artificielle. Le Conservatoire conduit un programme de conservation et de développement de la race.

Le troupeau est placé sous la responsabilité d'un éleveur qui assure les soins et la surveillance des animaux et gère le pâturage sur les parcelles qui font l'objet d'un contrat Natura 2000. Il rapatrie les animaux sur des parcelles de coteaux proches du siège de son exploitation pendant la période hivernale.

3 contrats Natura 2000 sont en cours pour financer cette gestion :

Maître d'ouvrage	1 année de contrat	Surface en gestion pastorale	Fin du contrat
Fédération départementale de chasse	2015	1,80 ha	2019
SCI de Commarque	2016	4,50 ha	2020
M. Et Mme CLANET	2018	0,45 ha	2022

Le contrat engagé avec la Fédération des chasseurs s'est achevé fin 2019 et la convention avec le Conservatoire signée pour 3 campagnes arrivait à terme. Les partenaires ont été réunion le 29 novembre pour questionner la poursuite de ce partenariat. Le bilan des 3 premières campagnes étant satisfaisant sur le terrain et bien perçu par le public, il a été décidé de reconduire la convention pour 3 années supplémentaires, de 2020 à 2022.

Plusieurs parcelles, trop humides pour envisager une gestion pastorale, entretenues par broyage (ou fauche les années sèches, lorsque les conditions le permettent). L'intervention est réalisée tardivement, de manière mécanique sur les parcelles accessibles et manuelle sur les secteurs les plus humides.

Il s'agit d'une partie de la Combe de St Raphaël (1 ha 33), de parcelles situées à Fontaine Pourrie (0.57 ha), à Bénivet 1.55 ha et en amont du vallon de Commarque (0.23 ha)



La Chambre d'agriculture assure le suivi de ces contrats :

- Interface entre le syndicat maître d'ouvrage, le conservatoire des races d'Aquitaine, l'éleveur en charge du troupeau et les propriétaires bénéficiaires des contrats Natura 2000,
- Suivi du planning de pâturage,
- Accompagnement de l'éleveur pour la réalisation des cahiers de pâturage et d'interventions,
- Accompagnement des propriétaires pour les demandes de paiement annuel.



Installation d'une passerelle dans le Vallon de Commarque

Comme c'était prévu par l'avenant déposé en 2018 par la SCI d De Commarque, une passerelle en bois a été installée en fin d'été 2018 dans le vallon de Commarque pour que les vaches puissent pâturer les parcelles situées en rive droite de La Beune. Elle permet aux animaux de traverser le cours d'eau sans dégradation.

Le contrat déposé en 2018 par M. Laval pour ouverture d'une parcelle en voie de fermeture sur la commune de La Chapelle Aubareil (Péchauriol) n'a pas été mis en œuvre ; une demande d'avenant a été déposée pour le compte du propriétaire pour décaler les travaux en été 2020.

3.4.2 Nouveaux contrats Natura 2000

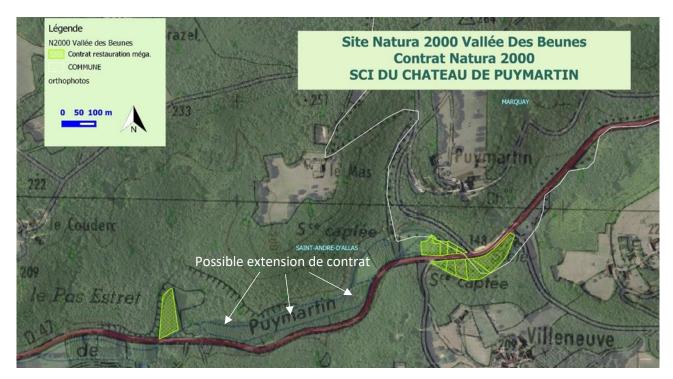
Quatre pré contrats Natura 2000 ont été déposés en janvier 2020, auprès de la DREAL et de la DDT 24 :

- Poursuite de l'entretien des mégaphorbiaies et prairies à molinie par gestion pastorale et broyage mécanique/manuel – reconduite des contrats actuels
 - Pour les parcelles de la Fédération de chasse sur les campagnes 2020 à 2022
 - Pour les parcelles de la SCI De Commarque sur les campagnes 2021 et 2022. Bien que le contrat de la SCI De Commarque courre encore pour 1 an, il a été décidé de déposer dès 2020 une nouvelle demande pour assurer la suite de l'actuel contrat, car le programme FEADER s'achève en 2020, tandis que le programme suivant risque de ne pas être opérationnel en 2021.

Restauration de mégaphorbiaies suite à l'exploitation de peupliers

Il s'agit d'un chapelet de parcelles situées en bordure de l'axe Les Eyzies – Sarlat, en contrebas du château de Puymartin et réparties entre deux propriétaires :

- La SCI du château de Puymartin (1,15 ha)
- M. Xavier De Cherade de Montbron (1,83 ha)



La liste des parcelles concernées par ces 2 projets de contrat est présentée dans le tableau ci-dessous

Propriétaire	Commune	Section	Numéro
SCI du Château de PUYMARTIN	MARQUAY	AO	159
SCI du Château de PUYMARTIN	MARQUAY	AO	158
SCI du Château de PUYMARTIN	SAINT-ANDRE-D'ALLAS	Α	1185
SCI du Château de PUYMARTIN	SAINT-ANDRE-D'ALLAS	Α	1184
SCI du Château de PUYMARTIN	SAINT-ANDRE-D'ALLAS	А	1183
Xavier de CHERADE de MONTBRON	MARQUAY	AO	157
Xavier de CHERADE de MONTBRON	MARQUAY	AO	154
Xavier de CHERADE de MONTBRON	MARQUAY	AO	155
Xavier de CHERADE de MONTBRON	SAINT-ANDRE-D'ALLAS	А	1403
Xavier de CHERADE de MONTBRON	SAINT-ANDRE-D'ALLAS	А	376
Xavier de CHERADE de MONTBRON	MARQUAY	AO	156

Deux parcelles (A1183 et A 1184) sont actuellement occupées par une mégaphorbiaie fortement embroussaillée dont le maintien est menacé à court terme (évolution rapide vers le fourré).

Les autres parcelles concernées étaient occupées jusqu'en 2019 par des peupleraies de moins de 30 ans. Les propriétaires se posaient la question de ne pas replanter la peupleraie mais d'implanter une prairie. Or un diagnostic écologique réalisé avant travaux sur ces parcelles, confirmé ensuite par une visite de terrain post-travaux d'abattage, fait état de la présence d'HIC de mégaphorbiaies Plutôt que des détruire ces habitats en implantant une prairie sur ces parcelles, les animateurs du site ont fait la proposition de mettre en place des actions visant à restaurer puis entretenir l'ensemble des mégaphorbiaies. Compte tenu du calendrier fixé par l'Etat et de l'étape de validation des projets de contrat par un comité de priorisation, le diagnostic parcellaire n'est à ce jour pas finalisé. Le choix a été fait d'attendre les résultats du comité de priorisation avant d'engager la rédaction des diagnostics parcellaires complets. Ce travail sera mené avant le 30/04/2020 si le projet de contrat est retenu.

Dans les grandes lignes, les interventions prévues sont :

- pour la restauration en année 1 : broyage au sol des résidus d'exploitation de peupliers et arasement des souches, ou broyage lourd de la strate arbustive et herbacée avec bucheronnage;
- pour l'entretien un gyrobroyage d'entretien annuel.

La fin de programmation du programme de développement rural Aquitain (2014-2020), contraint le nombre d'années d'intervention prévues dans les contrats. Les projets de contrats sont donc déposés pour 3 ans (contre 5 généralement) avec des interventions prévues en 2020, 2021; 2022.

Si ces contrats devaient être acceptés par les services de l'Etat, une vigilance importante de la part des animateurs sera faite lors des différentes opérations notamment concernant le maintien d'une ripisylve le long des cours d'eau.

L'opportunité de mettre en œuvre des contrats Natura 2000 a été démontrée par le diagnostic réalisé par le CEN Nouvelle Aquitaine, pour éviter le reboisement et restaurer puis maintenir les mégaphorbiaies.

Ces contrats seront important pour le site car ils vont contribuer de manière évidente à la réouverture du milieu et à la restauration de la mosaïque d'habitats naturels dans une portion de vallée très visible mais jusqu'ici très fermée (alternance de peupleraies et de boisements naturels). De plus, ils pourraient à terme être renforcés par une autre parcelle d'environ 5 ha, si les propriétaires acceptent de mettre en place un petit ouvrage transversal pour faire remonter la ligne d'eau dans le "fossé" à l'amont.

3.5 SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

♣ La grotte de Vieil Mouly

Le tableau ci-dessous synthétise les effectifs observés sur site depuis 2015. Deux passages sont habituellement réalisés sur site.

	20)15		2016		20)17		2018		2019		
	18-févr	02-nov	22-févr	26-juil	18-nov	25-janv	05-sept	03-févr	24-juil	12-oct	10-févr	01-juil	
Miniopterus schreibersii	1631	41	1387	1150	240	2036	100	2412	950	100	2008		
Rhinolophus euryale	130	4	102			94	20	92			95	+++	
Rhinolophus sp type euryale				650					421				
Rhinolophus ferrumequinum	329	61	360		199	518	100	492		34	334		
Myotis emarginatus			1	40	1			1	40		1	+	
Myotis sp. type Grand myotis	6		3			1				1	4		
Pipistrellus sp.	1												
Rhinolophus hipposideros	4				1	2		12			12		
Myotis daubentonii		1									1		
Plecotus sp.											1		

Les effectifs sont globalement stables depuis 2015.Le site est l'un des derniers de Dordogne à abriter des populations de Minioptères de Schreibers en hibernation (2008 individus recensés en février 2019).

Au vu des effectifs et des espèces recensées, la cavité présente un niveau d'intérêt **international** pour les



chiroptères¹ (seul site de ce niveau d'intérêt en Dordogne).

Les comptages estivaux sont particulièrement délicats (les individus s'envolent très rapidement) et cette année aucune donnée chiffrée n'a pu être obtenue. L'année 2020 pourrait voir la mise en place d'un nouveau protocole de comptage des populations en reproduction.

Une caméra de surveillance a été installée au niveau du gouffre en janvier 2019, mais elle a été volée quelques semaines à peine après son installation. A ce jour, aucune constatation de dérangement n'a été observée sur site et les populations semblent bien se porter.

Une carrière aux Eyzies

Un passage hivernal est réalisé par le CEN Nouvelle Aquitaine.

Ce site présente un fort enjeu pour l'hibernation du Grand Rhinolophe et son niveau d'intérêt est départemental.

♣ Veille sur le site

	10-févr 2019
Myotis myotis / M. blythii	3
Myotis nattereri	1
Plecotus sp.	15
Myotis daubentonii	7
Rhinolophus euryale	2
Rhinolophus hipposideros	14
Rhinolophus ferrumequinum	227

A l'initiative des services de l'état, une réunion regroupant la gérante de la carrière VEZE, la DDT, la DREAL et le CEN Nouvelle Aquitaine s'est tenue le 28 janvier 2020. L'objectif était de faire le point sur la demande d'autorisation d'extension de la carrière qui ne mentionne pas la cavité et ses enjeux. Une partie du projet d'extension est proche de la cavité et les risques de dérangement des populations de chiroptères et d'atteinte à leur habitat n'ont pas été évalués.

La réunion avait pour objet de présenter l'enjeu de la grotte de Vieil Mouly pour les chiroptères, de considérer les activités de la carrière, en particulier dans la partie sud, et d'établir ensemble un mode d'évaluation à mettre en place pour éviter tout risque de dérangement.



Améliorations des connaissances sur les chiroptères au sein du périmètre Natura 2000

Le CEN Nouvelle Aquitaine a répondu à l'appel à projet de la DREAL NA pour l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000 en proposant un programme d'améliorations des connaissances sur la chiroptérofaune de plusieurs sites Natura 2000.

Une réponse conjointe avec le Comité Départemental de Spéléologie a été rédigée. Plusieurs actions sont programmées, dès 2020, sur plusieurs sites Natura 2000, dont le site Natura 2000 « Vallées des Beunes ».

- inventaires des gîtes souterrains (carrières, cavités naturelles)
- inventaires des gîtes bâtis (châteaux..)
- topographie de la grotte de Vieil Mouly.

¹ L'intérêt des gites est calculé selon la grille définie à l'échelle nationale dans le cadre du 2ème Plan National d'actions 2009-2013 (PNAC 2, 2013)

Autres programmes

Le CEN Nouvelle Aquitaine participe au programme Grand Rhinolophe qui vise à la connaissance des populations et la conservation des réseaux de gîtes et des connexions pour l'espèce. En ce sens, le suivi des principaux gîtes à chiroptères du secteur a été coordonné et réalisé par le CEN Nouvelle Aquitaine.

Les individus marqués en été (transpondés) sur les gîtes de la région sont scannés en hibernation afin d'évaluer leurs déplacements. En 2019, un individu marqué à Vignols (Corrèze) a été retrouvé dans une carrière des Eyzies (cf. carte et photo ci-dessous).



Figure 1: Lecture d'un grand Rhinolophe en hibernation

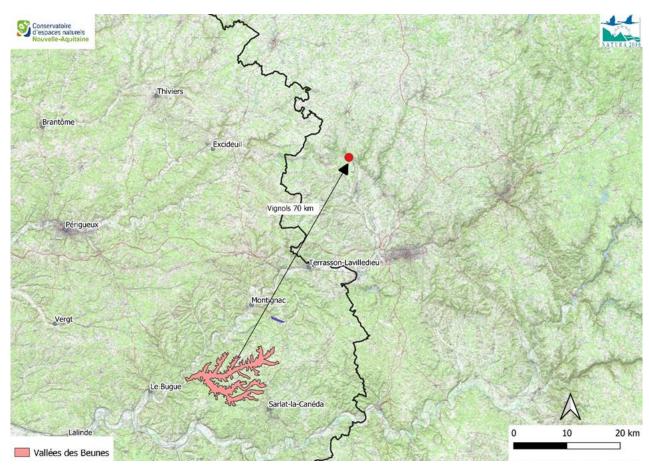


Figure 2 : Distance de déplacement d'un individu marqué à Vignols et retrouvé en hiver aux Eyzies

4 SOUTIEN A DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPUI TERRITORIAL

En 2019, nous avons participé à la démarche de labélisation du Grand site vallée Vézère :

- Document de synthèse des actions réalisées sur le site Natura 2000
- Participation à la visite de l'inspectrice missionnée par le ministère pour présenter les enjeux du site et les actions mises en œuvre, notamment la gestion pastorale en partenariat avec le conservatoire des races d'Aquitaine

L'excellence de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur du Grand Site a valu à la Vallée de la Vézère l'obtention du label Grand Site de France en 2020.



Avec cette labellisation, le Grand Site de France s'engage dans la poursuite d'un programme stratégique intégré, au service de la préservation du paysage, avec des actions en matière d'agriculture, d'urbanisme, de biodiversité et de tourisme durable fondé sur l'écomobilité. Le territoire, résolument engagé en matière d'énergies renouvelables, développera également un Plan de paysage expérimental dont l'objectif est d'intégrer tous les enjeux du paysage dans la planification de la transition énergétique.

5 ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'INCIDENCE

La structure animatrice a été sollicitée à 7 reprises pour des demandes d'information pendant cette tranche d'animation. Les projets concernés étaient de diverses natures :

- Plan simple de gestion pour une propriété forestière située partiellement dans le site Natura 2000
- Demandes de permis de construire et/ou d'aménager
- Projet de plantation de truffière
- Retournement de prairie
- Poursuite du dégagement des falaises aux Eyzies de Tayac.

6 PERSPECTIVES D'ACTION POUR UNE PROCHAINE TRANCHE D'ANIMATION

Le prévisionnel des actions pour 2020 est le suivant :

	ACTIONS	J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D
Information et	Rencontre avec les nouveaux élus												
communication	Création de pages Internet												
	Réunion d'information auprès des agriculteurs engagés en 2015												
MAEC:	Diagnostics d'exploitation et/ou parcelaires et montage dossiers												
	Appui à la mise en œuvre et suivi administratif												
	Identification et prise de contact												
	Finalisation des 4 contrats pré-déposés en janvier												
Contrats Ni-Ni	Finalisation de la nouvelle convention Conservatoire / SMBVVD												
	Convention propriétaires des parcelles pâturées / SMBVVD												
	Suivi des contrats en cours												
	Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence												
	Synthèse, bilan et mise à jour du Docob												

⇒ Poursuivre la communication sur le site :

Des pages Internet seront créés au cours du 1^{er} semestre 2020 pour présenter le périmètre, ses enjeux, le programme d'actions et les actions mises en œuvre.

Par ailleurs, à l'issue des élections municipales qui auront lieu en mars, des changements de municipalités risquent de s'opérer. Des rencontres seront proposées avec les nouveaux élus pour leur présenter les enjeux du site, les mesures de gestion proposées et discuter des projets de territoire en lien avec la démarche Natura 2000. Ces rencontres auront lieu dans le second semestre 2020.

⇒ Poursuivre la mise en œuvre des MAEC

La programmation des mesures agri-environnementales a été reconduite chaque année de 2015 à 2019. 2020 et 2021 sont des années de transition, la prochaine programmation du FEADER étant prévue en 2022. Pour la campagne 2020, un nouveau PAEC a pu être déposé (en attente de validation) ce qui devrait permettre d'intégrer 1 à 2 dossiers complémentaires d'agriculteurs qui ont tardé à se mobiliser. Par ailleurs, les engagements souscrits en 2015 arrivent à échéance en mai 2020 ; pour cette période de transition les agriculteurs auront la possibilité de reconfirmer leurs engagements pour une année de plus.

Poursuivre la misé en œuvre des contrats Natura 2000

La convention entre le Conservatoire des races d'Aquitaine et le Syndicat SMBVVD arrive à terme en avril 2020. Les contrats Natura 2000 en cours ou en phase de nouvellement, qui permettent de financer la gestion pastorale s'achèveront tous fin 2022. La convention sera donc reconduite pour 3 années.

Des conventions de délégation de gestion vont également être rédigées et soumises à la signature des propriétaires des parcelles pâturées pour déléguer la gestion pastorale au SMBVVD.

Les pré-contrats déposés en janvier, s'ils reçoivent un avis favorable de la commission régionale, seront complétés et déposés avant le 30 avril. La mise en œuvre des actions devrait pouvoir démarrer en fin de printemps.





Sarlat, le 16 avril 2019

Monsieur Le Président Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée de la Vézère en Dordogne 3, Avenue de Lascaux 24290 MONTIGNAC

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'animation du Docob Vallée des Beunes sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée de la Vézère en Dordogne, un contrat Natura 2000 a été souscrit en novembre 2015 sur des parcelles appartenant à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et la Fédération départementale de chasseurs, en commune de Meyrals, entre les lieux-dits « Beyssac » et « Bénivet ». Ce contrat concerne des Bas marais alcalins menacés par la fermeture, entretenus par broyage mécanique et fauche manuelle le long du cours d'eau.

Jean-Claude SECRESTAT, prestataire de la Fédération départementale de chasse pour l'entretien de ces parcelles, nous a signalé à l'automne dernier qu'il n'avait pas pu intervenir mécaniquement sur l'une des parcelles concernées, car elle était inondée en période d'étiage. Il a donc réalisé une bonne partie de l'entretien de façon manuelle. Une visite sur place en présence de la Chambre d'agriculture (structure animatrice du Docob) et des techniciens rivière de votre syndicat ont permis de constater que l'effondrement localisé de la digue du bief alimentant la filature provoque l'écoulement du cours d'eau dans la parcelle située en contrebas. En effet ce bief n'est plus entretenu et cette situation pourrait rapidement se dégrader car d'autres arbres sur la berge menacent de s'arracher.

Compte tenu de la situation particulière de ce site et du contrat Natura 2000 dont la mise en œuvre est compromise à court terme, nous sollicitons le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vallée de la Vézère en Dordogne pour intervenir avant l'automne prochain sur cette portion de bief, qui nécessite d'être consolidée et nettoyée des quelques arbres qui menacent d'autres tronçons de digue.

Assurés de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

La conseillère de la Chambre d'agriculture en charge de l'animation du DOCOB Le Président de la Fédération départementale de Chasse

Bernadette BOISVERT

Michel AMBLARD

Copie à Hugo MAILLOS Chargé de mission NATURA 2000 & Environnement à la DDT de la Dordogne



COMPTE RENDU DE VISITE DU 8 AOUT 2019 SUR UNE PARCELLE DE MONSIEUR CROUZEL GILLES EN VALLEE DE LA BEUNE

PRESENTS:

- Gilles CROUZEL, éleveur, gérant de l'EARL de Fontbournat à Marquay
- Bruno LEONARD, technicien de rivière au syndicat mixte du bassin versant de la Vézère
- Clara PRAT DOUANE, technicienne de rivière au syndicat mixte du bassin versant de la Vézère
- Bernadette BOISVERT, conseillère agricole à la Chambre d'agriculture 24, chargée de l'animation du DOCOB Natura 2000 Vallées des Beunes

OBJET de la visite : Débordement de la Beune dans une parcelle de prairie humide de type mégaphorbiaie.

LOCALISATION : au nord du lieu-dit La Genèbre, en amont de la Petite Beune



PROBLEMATIQUE / HISTORIQUE:

Cette parcelle autrefois cultivée a été convertie en prairie dans laquelle s'est installé une mégaphorbiaie. Lors de la précédente programmation MAEC Monsieur CROUZEL avait souscrit une mesure d'entretien par fauche tardive qui permettait d'éviter la fermeture du milieu. Depuis, en raison du mauvais écoulement du cours d'eau et du fossé de drainage qui traverse la parcelle, il n'est plus en capacité de réaliser l'entretien de cette parcelle, sauf année très sèche (telle que cette année) ou la parcelle redevient accessible.

La visite de terrain permet de constater :

- La présence de plusieurs seuils liés à des calcifications dans le lit du cours d'eau
- La présence d'embâcles localisés en amont de la parcelle
- Un effondrement ponctuel de la berge.

L'accumulation de ces facteurs fait que la parcelle n'est plus accessible pour son entretien en période estivale comme par le passé, et le risque fermeture du milieu est à craindre à court terme.

DECISION:

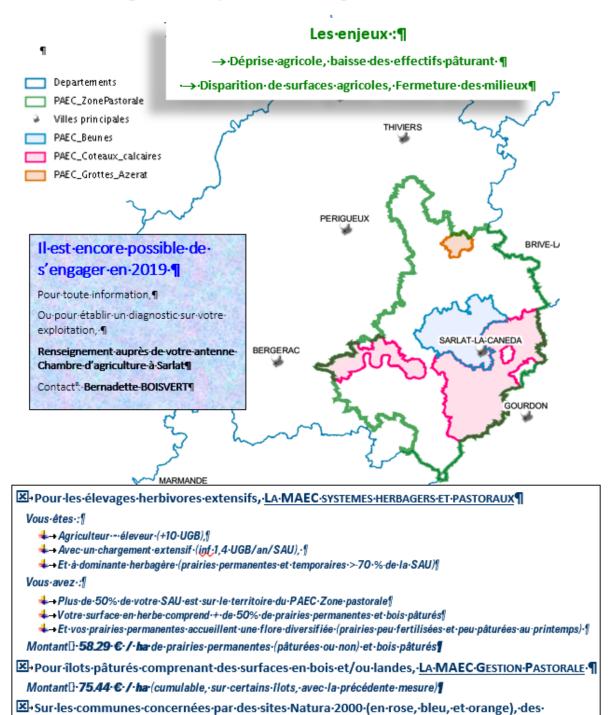
En raison de la nécessité de maintenir les prairies humides ouvertes et la continuité écologique du cours d'eau, l'équipe technique du syndicat de la Vézère propose la démarche suivante :

- 1. Inscription des travaux dans le programme d'intervention du syndicat pour l'année 2020,
- 2. Période de réalisation envisagée : fin d'été 2020,
- 3. Nature des travaux :
 - Arasement partiel des seuils par retrait des concrétions calcaires,
 - enlèvement d'embâcles,
 - réfection et revitalisation du passage de berge effondré.
- 4. En fonction de l'efficacité de l'intervention sur le cours d'eau, il sera éventuellement envisagé une intervention complémentaire au niveau du fossé de drainage.

Fait le 9 août 2019, par Bernadette BOISVERT

MESURES-AGRO-ENVIRONNEMENTALES-CLIMATIQUES-(MAEC)¶

Territoire-éligible°:-la-zone-pastorale-de-Dordogne-délimitée-en-vert-sur-la-carte.¶



mesures-spécifiques-visent-le-maintien-des-habitats-d'intérêt-communautaire.¶

AQ_BEUN_Annexe1_PAEC_2020

1. Fiche synthétique d'identité du PAEC

PAEC Nouveau PAEC Ancien PAEC X

Enjeux:	biodiversité	X	eau 🔲	montagne	zones pastorales hors montagne	

Opérateur

Structure: CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE

Adresse physique: Pôle interconsulaire - 295 boulevard des Saveurs - 24 660 COULOUNIEIX-

CHAMIERS

Adresse postale : CS 10250 – 24060 PERIGUEUX CEDEX 9

Référent(s): Bernadette BOISVERT

Antenne du Périgord Noir - Place Marc Busson - 24200 SARLAT-LA-CANEDA

Tel: 05 53 28 60 80

Email: bernadette.boisvert@dordogne.chambagri.fr

Structures partenaires

Structure	Coordonnées	Rôle / mission
CEN Aquitaine	8, rue Saint-Georges 24400 MUSSIDAN	Réalisation de diagnostics à la demande de l'opérateur, sur des zones à enjeux majeur
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne	3 Avenue de Lascaux 24290 MONTIGNAC	Maître d'ouvrage du Docob Vallées des Beunes

Nom du territo VALLEES DES	oire : PAEC associé BEUNES	Code territoire : AQ_BEUN	Année de 1 ^{ère} mise en œuvre : 2015
Département 24	Communes: 12 communes du Sud-est du dépa Dordogne accueillant le site Natur FR7200666 « Vallée des Beunes »		Opérateur : Chambre d'Agriculture de la Dordogne Pôle Interconsulaire – boulevard des Saveurs 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS
	itoire : coteaux calcaires, zone de pastoralis asse de chiroptères	Pôle Interco	(s): 'Agriculture de la Dordogne posulaire – boulevard des Saveurs ILOUNIEIX-CHAMIERS

Résumé du diagnostic de territoire :

Le territoire occupe 28 328 ha et comprend 21.74% de SAU, soit 6 158 ha. Il regroupe 262 exploitations agricoles, dont une centaine à caractère professionnel. Les orientations technico-économique des exploitations sont à dominante polyculture-élevage (7 communes sur 12) avec souvent un atelier hors sol associé à un élevage bovin. Comme sur l'ensemble de la zone pastorale, l'agriculture y est très diversifiée, placée sous signes de qualité et valorisée par le tourisme à la ferme (vente directe et hébergement).

Les vallées comme les coteaux qui les dominent sont, là encore, marqués par la déprise agricole. Pour cette raison, une dynamique est en cours depuis quelques mois autour du pastoralisme, avec un projet de création d'une association foncière pastorale qui devrait voir le jour en 2015.

Au-delà des enjeux directement liés aux habitats d'intérêt communautaire, on recense également 1 gite d'importance comprenant plusieurs espèces de chiroptères, dont le Rhinolophe euryale. Cette espèce, réputée pour exploiter au minimum les 10 km autour de son gite, impacte 6 communes sur les 12 du PAEC.

Les enjeux des sites, visés par ce PAEC sont les suivants :

- Maintenir l'ouverture des milieux et réinvestir des zones de déprise par des travaux d'ouverture et/ou par la réintroduction d'animaux pâturant,
- Préserver les tourbières basses alcalines et les mégaphorbiaies par un entretien régulier (fauche ou pâturage) et des pratiques extensives, peu utilisatrices d'intrants, conservant les milieux humides en vallées
- Conserver des pelouses sèches, des landes à genévrier et maintenir des mosaïques d'habitat sur les coteaux, par des travaux de restauration et entretien mécanique/manuel et par la remise en place d'un pâturage extensif.
- Préserver le territoire de chasse des chiroptères par un assolement diversifié (conversion de terres en prairies, notamment dans les vallées) la fauche tardive, la réduction des herbicides et la présence de couvert sous vergers.

2. Bilan 2015-2019 et prévisionnel 2020

TABLEAU 1 : Bilan des démarches agro-environnementales précédemment mise en œuvre sur le territoire et évaluation (dispositifs MAET et/ou MAEC 2015/2016/2017)

Dispositifs MAET ou MAEC mobilisés	Analyse synthétique, évaluation des dispositifs
AQ_BEUN_SHP1 : Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	La mesure système SHP1 est une porte d'entrée intéressante dans les exploitations : tout en accompagnant la gestion extensive, elle renforce l'intervention dans les zones à faible potentiel qui avaient tendance à être abandonnées et constitue une porte d'entrée pour sensibiliser les agriculteurs à des mesures plus ponctuelles sur des habitats d'intérêt
AQ_BEUN_SHP2 : Opération collective systèmes herbagers et pastoraux - maintien	La mesure système SHP2 s'adresse aux entités collectives qui mobilisent du pâturage ; elle n'est plus ouverte en Dordogne.
AQ_BEUN_HE01 : Milieux ouverts - Maintien de l'ouverture par gestion pastorale	La MAEC HE01 de gestion pastorale permet d'intégrer les habitats d'intérêt communautaires dans des ensembles plus larges que sont des mosaïques d'habitats, afin de pouvoir intervenir plus facilement sur les milieux sensibles et de mobiliser des agriculteurs. Elle est essentielle sur ce territoire marqué par la déprise agricole, car elle permet de réinvestir des zones peu productives (bois, landes ou milieux humides) qui n'étaient plus entretenues. Elle est très bien perçue par les éleveurs.
AQ_BEUN_HE02 : Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par entretien mécanique/manuel	
AQ_BEUN_HE03: Milieux moyennement embroussaillés - maintien de l'ouverture par gestion pastorale et complément mécanique AQ_BEUN_HE04: Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par	Seule une mesure d'ouverture des milieux a été mobilisée en 2016 sur 6 ha (HE03). Le faible niveau de rémunération des mesures liées à l'ouverture de milieux moyennement ou fortement embroussaillés, comparé à la difficulté de mise en œuvre ne les rend pas attractives.
gestion mécanique/manuelle AQ_BEUN_HE05 : Milieux fortement embroussaillés - ouverture et entretien par gestion pastorale et complément mécanique	
AQ_BEUN_HE06 : Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) AQ_BEUN_HE07 : Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	Les mesures de retard de fauche à 20 jours sont réservées aux 6 communes situées en territoire de chasse des chiroptères. Il apparait que le retard de fauche couplé à l'absence de fertilisation recueille davantage d'intérêt que lorsqu'il est proposé seul. L'impact sur le milieu étant également plus favorable, il a été décidé de ne conserver que la mesure HE07.
AQ_BEUN_HE08 : Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	La conversion de terres en prairies est réservée aux 6 communes situées en territoire de chasse des chiroptères, dans des secteurs où les prairies ne sont pas dominantes.
AQ_BEUN_HE09 : Gestion des prairies par retard de fauche (40 j) avec absence de fertilisation	Le retard de fauche à 40 jours s'adresse aux praires humides de fonds de vallées
AQ_BEUN_RI01 : Entretien des ripisylves	La mesure d'entretien des fossés a été fortement souscrite les 2 premières années, tandis que la mesure d'entretien des ripisylves

AQ_BEUN_FO01 : Entretien des fossés, rigoles et canaux	est à encourager.
AQ_BEUN_VE01 : Enherbement sous vergers	Les mesures relatives aux vergers, qui s'adressent en particulier
AQ_BEUN_VE02 : Absence de traitements herbicides sur les vergers	aux noyeraies, ont peu d'efficacité sur le terrain : les agriculteurs qui décident d'un changement de pratique pour cette production
AQ_BEUN_VE03 : Absence de traitements phytosanitaires de synthèse sur les vergers	optent souvent pour une conversion en agriculture biologique

Commentaire général

D'une manière générale, les mesures confortant les exploitations d'élevage extensif et valorisant le pâturage vont dans le bon sens, pour l'ensemble de la zone pastorale de Dordogne : le déploiement du pâturage sur ces secteurs permet de réduire la dégradation des milieux naturels et d'installer une pratique dans le long terme.

Pour les vallées humides, l'entretien par pâturage est plus délicat à mettre en œuvre, car il nécessite des races adaptées. A titre expérimental, des vaches de race Bordelaise sont mises à disposition par le conservatoire des races anciennes pour tester leur efficacité dans un secteur très humide des Beunes : si l'expérience est concluante, ce sera le moyen d'encourager et de faciliter l'entretien de ces milieux.

Les mesures surlignées en jaune ont été retirées du PAEC à partir de 2017.

TABLEAU 2 : Bilan et prévisionnel 2015-2020

Année	Dispositifs	Nombre de	Surfaces/ linéaires/	Montant total
		contrats	autres unités engagées	(5 ans)
2015	Systèmes	7	573.14 ha	167 156 €
	Localisées parcellaires	14	364.45 ha	171 363 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires	2	3 180 ml	30 098 €
	S/S TOTAL			368 617 €
2016	Systèmes	4	214.25 ha	62 486 €
	Localisées parcellaires	9	179.95 ha	110 688 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires	2	1 720 ml	15 474 €
	S/S TOTAL			188 648 €
2017	Systèmes	3	85.86 ha	25 041 €
	Localisées parcellaires	4	58.32 ha	23 052 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires	2	0 ml	0€
	S/S TOTAL			48 093 €
2018	Systèmes			
	Localisées parcellaires	1	2.16 ha	2 229 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires	1	280 ml	2 100 €
	S/S TOTAL			4 329 €
2019	Systèmes			
	Localisées parcellaires			
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires			
	S/S TOTAL			
	Systèmes	1	50 ha	14 572.50 €
	Localisées parcellaires	3	36 ha	35 967.15 €
	Localisées ponctuelles			
	Localisées linéaires	1	500 ML	3 750.00 €
	TOTAL 2020			54 289.65 €

TABLEAU 3 : Prévisionnel MAEC 2020

(RR_TTTT_MAEC) Intitulé complet de la mesure (ex : HERBE03 + COUVER06) AQ_BEUN_SHP1 Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien Maec SHP Ind. AQ_BEUN_HE01 Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale AQ_BEUN_HE07 Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation Conversion de terrer arables on prairies avec absence	Mesures prévues en 2020 = mesures 2019			
AQ_BEUN_HE01		Intitulé complet de la mesure		Montant (€/ha)
AQ_BEUN_HE01 Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion pastorale AQ_BEUN_HE07 Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation AQ_BEUN_HE08 Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation AQ_BEUN_HE08 Gestion des prairies par retard de fauche (40 j) avec HERBE_06 (40 j.) +	BEUN SHPT		MAEC SHP Ind.	58.29
AQ_BEUN_HE07 absence de fertilisation HERBE_03 AQ_BEUN_HE08 Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation COUVER06 + HERBE_03 AQ_BEUN_HE09 Gestion des prairies par retard de fauche (40 j) avec HERBE_06 (40 j.) +	BEUN HE01	Milieux ouverts - maintien de l'ouverture par gestion	HERBE_09	75.44
de fertilisation AO BELIN HEO9 Gestion des prairies par retard de fauche (40 j) avec HERBE_06 (40 j.) +	BELIN HEU/		, , , , , ,	165,32
IAO BEUN HEOG I	BELIN HEOS I		COUVER06 + HERBE_03	399.69
	BELIN HEOG		_ ' ' ' '	267.32
AQ_BEUN_RI01 Entretien des ripisylves LINEA_03 (ml)	_BEUN_RI01 [Entretien des ripisylves	LINEA_03 (ml)	1.5

Budget prévisionnel total d'animation	€
Commentaires Services instructeurs	

TABLEAU 4 : Prévisionnel contractualisations MAEC 2020

Les objectifs MAEC proposés pour 2020					
Code mesure	Intitulé complet de la mesure	Montant	Nb de	Surfaces (ha)	Montant 5 ans
RR_TTTT_MAEC	EC Intitute complet de la mesure		contrats	Autres unités	(€)
AQ_BEUN_SHP1	Opération individuelle systèmes herbagers et pastoraux - maintien	58.29	1	50 ha	14 572.50
AQ_BEUN_HE01	Milieux ouverts – maintien de l'ouverture par gestion pastorale	75.44	1	25 ha	9 430.00
AQ_BEUN_HE07	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j) avec absence de fertilisation	165,32	3	20 ha	16 532.00
AQ_BEUN_HE08	Conversion de terres arables en prairies avec absence de fertilisation	399.69	1	3 ha	5 995.35
AQ_BEUN_HE09	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j) avec absence de fertilisation	267.32	1	3 ha	4 009.80
AQ_BEUN_RI01	Entretien des ripisylves	1.5	1	500 ml	3 750.00
TOTAL					54 289.65



Convention existante



Article 1 : Objet

À la demande du Syndicat, les parties conviennent d'engager un partenariat pour la gestion des zones humides en vallées des Beunes, dans les secteurs de « Saint-Raphael » (propriété de la Fédération de chasse 24) et de « Commarque » (propriété de la SCI de Commarque), en utilisant des animaux de race locale, mis à disposition par le Conservatoire, et lui appartenant.

La gestion et la garde des animaux sont confiées à l'éleveur par le Syndicat et placées sous sa responsabilité.

Remarque : La gestion pastorale a été étendue en 2018 à une parcelle supplémentaire située dans le vallon de Commarque et appartenant à M. et Mme Clanet

Titre chapitre

1. Convention existante



Entre,

 Le Conservatoire des Races d'Aquitaine, association Loi 1901, reconnue d'intérêt général,

Εt

- Le syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne, maître d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 de la Vallée des Beunes
- Le GAEC LE PONT, en charge de la gestion des animaux

Titre chapitre

1. Convention existante



Article 1 : Objet

Il était prévu :

« Une convention lie par ailleurs chaque propriétaire avec le syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne, pour transférer au syndicat la gestion des sites concernés »

Convention non mise en place

Titre chapitre

1. Convention existante



Prise d'effet de la convention :

5 mai 2017

Mise à disposition de 4 bovins de race bordelaise

Durée de la convention :

3 ans. échéance mai 2020

litre chapitre

3. Construction d'une passerelle



2. Contrats Natura 2000 en



	1ère année	Surface en	Fin du
Maître d'ouvrage	de contrat	gestion pastorale	contrat
Fédération départementale de chasse	2015	1,80 ha	2019
SCI de Commarque	2016	4,50 ha	2020
M. Et Mme CLANET	2018	0,45 ha	2022

Titre chapitre

4. Bilan de 3 années de mise en œuvre





Jean-Claude LAVAL
La Pomparie
24590 SAINT GENIES

Saint Génies, le 24 juin 2019

Direction départementale des territoires à l'attention de Monsieur MAILLOS
Service Eau Environnement Risques
Cité administrative
24024 PERIGUEUX CEDEX

Monsieur,

J'ai sollicité en 2018 un contrat Natura 2000 dans le site des Vallées des Beunes, pour la parcelle 04 en section AS sur la commune de La Chapelle Aubareil. Un contrat n° R AQU 0706 18 DT 024 0009 m'a été attribué par décision du 15 octobre 2018, pour réaliser un chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.

La décision d'attribution précise que les travaux doivent être achevés au 30 juin 2019; cependant, en raison de la situation de la parcelle en milieu humide de mégaphorbaies hydrophiles, les travaux doivent s'effectuer en période sèche (août à octobre), pour limiter l'impact sur le milieu. Par ailleurs, en raison de difficultés ponctuelles en matière de trésorerie, je ne suis pas en mesure de réaliser les travaux cet été.

Aussi, je me permets de solliciter **un avenant au contrat Natura 2000** pour reporter la date d'achèvement des travaux au 30 septembre 2020. Je m'engage, dans ce cas, à décaler mon obligation d'entretien de cette parcelle jusqu'en 2024.

Assuré de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Claude LAVAL

Département :	Dordogne
Nom du site Natura 2000 concerné :	FR7200666 Vallées Des Beunes
Animateur du site :	Bernadette BOISVERT Chambre d'agriculture 24
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat Ni Ni : N03Ri et N05R
Utilisation des barèmes (oui/non)	Non
Intitulé du contrat :	Entretien des mégaphorbiaies et prairies à molinies par gestion pastorale ou par broyage mécanique/manuel
Coût du contrat :	30 348 € TTC
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1
Signataire du contrat :	Fédération des chasseurs de la Dordogne 5, rue Henri Jacquement - BP 232 - PERIGUEUX Cédex 9

Date de réception :

Date de CT envisagée :

Date de CT envisagée :

Mois prévu pour l'ICP régionale :

Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	HIC: 6430 - Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin; 6410 - Prairies à Molinie EIC: 1044 - Agrion de mercure; 1041 - Cordulie à corps fin; 1046 - Gomphe de Graslin; 1060 - Cuivré des marais		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale			Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	PNA Odonates : Agrion de mercure ; Cordulie à corps fin ; Gomphe de Graslin		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	L'entretien de mégaphorbiaies et des bas-marais alcalins de tous types sont indiqués comme enjeu PRIORITAIRE dans le tableau récapitulatif des actions de gestion, page 38 du Docob		Critère 4

Critères techniques	Description précise / explications	Not
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	Un contrat de gestion pastorale et un contrat d'entretien mécanique/ manuel se sont achevés à l'automne 2019. Il est nécessaire de poursuivre cette gestion, au risque de voir une dynamique progressive (fermeture de milieu avec dynamique importante) se réenclencher et ainsi de perdre les effets bénéfiques des investissements passés. Ceci induirait des coûts d'intervention plus conséquent par la suite.	Critère 5
Détail technique du contrat préciser les effets attendus sur les nabitats/espèces Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise) Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème) Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées Préciser si les travaux sont soumis à	Effets attendus Entretien de l'habitat de mégaphorbiaie et de prairie à Molinie Maintien de l'ouverture des habitats / Maintien des habitats dans un état de conservation favorable Maintien de corridors écologiques, par une mosaïque de parcelles plus ou moins ouvertes. Surface concernée par le projet : 5,83 ha Détail du coût du contrat Code aotion 2020 2021 2022 TOTAL N03RI 2 280,00 € 2 280,00 € 5 150,00 € 6 840,00 € N05R 6 150,00 € 6 150,00 € 6 150,00 € 18 450,00 € Montant HT 8 430,00 € 8 430,00 € 8 430,00 € 25 290,00 € TVA 20 % 1 586,00 € 1 686,00 € 1 686,00 € 5 058,00 € Montant TTC 10 118,00 € 10 118,00 € 10 118,00 € 30 348,00 € Programmation annuelle Code Aotion 8 urfao Calendrier prévicionnel 2020 2021 2022 Période	Critère 6
autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)	COMBE DE SAINT RAPHAEL N03RI Gestion pastorale extensive Fauche des refus 1,90 notobre - novembre	
	N06R Entretien mécanique des milieux ouverts 0,33 septembre - octobre N06R Débroussailage manuel des milieux ouverts 1,00 septembre - octobre	
	FONTAINE POURRIE	
	N06R Débroussallage manuel des milieux ouverts 0,57 septembre - octobre	
	BENIVET	
	N06R Entretien mécanique des milieux ouverts 1,25 septembre - octobre N06R Débroussallage manuel des milieux ouverts 0,30 septembre - octobre	
, and a second s		

Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	Ce contrat est le plus important en surface sur le site Natura 2000 Vallée des Beunes. Il permet, avec le contrat de la SCI De Commarque, de justifier le partenariat en cours avec le conservatoire des races d'Aquitaine pour la mise à disposition d'un troupeau de vaches bordelaises chargées de la gestion pastorale. Il est déterminant pour la dynamique de contractualisation et l'image du site Natura 2000, car la communication qui est faite, à la fois par les propriétaires et par les élus locaux est très positive. Les parcelles sont intégrées dans un sentier thématique inauguré en 2019 pour valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Vallée des Beunes.	Critère 10
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	Oui	Critère 9
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat)	Le pâturage est mis en œuvre par des vaches de race Bordelaise menacées de disparition, via un partenariat avec le conservatoire des races d'Aquitaine. Le troupeau est confié aux soins d'un éleveur qui assure sa surveillance et son entretien toute l'année, et conduit la gestion pastorale. Par ailleurs, les prairies très humides ne sont par aptes à accueillir des animaux ; elles sont entretenues par fauche ou débroussaillage tardif, réalisé en période d'étiage, sans exportation systématique des produits (sauf années très sèches où il est possible récolter). Enfin, quelques îlots ne sont accessibles qu'à pieds, ils sont entretenus par fauche manuelle, sans possibilité d'exportation des produits. Ces éléments ont une incidence sur le coût du contrat.	Critère 7

Cadrage du contrat	Description précise / explications	Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	Non	critère 8
	Note totale :	00:00

Département :	Dordogne
Nom du site Natura 2000 concerné :	FR7200666 Vallées Des Beunes
Animateur du site :	Bernadette BOISVERT Chambre d'agriculture 24
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat Ni Ni : N03Ri et N05R
Utilisation des barèmes (oui/non)	Non
Intitulé du contrat :	Entretien des mégaphorbiaies et prés humides, par gestion pastorale ou par broyage mécanique/manuel
Coût du contrat :	12 460 € TTC
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1
Signataire du contrat :	SCI DE COMMARQUE - Mme Aude DE COMMARQUE Château de La Bourgonnie – 24480 Le Buisson De Cadouin

Date de réception :	□ Retenu
Date de CT envisagée :	□ Retenu avec modification
Mois prévu pour l'ICP régionale :	□ Non retenu

Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	6430 - Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin ; 6410 - Prairies à molinies 1044 - Agrion de mercure		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale			Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	PNA Odonates: Agrion de mercure		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	L'entretien de mégaphorbiaies (douzième fiche action FGMN) est indiquée comme un enjeu PRIORITAIRE dans le tableau récapitulatif des actions de gestion, page 38 du Docob		Critère 4

	L'entretien de mégaphorbiaies (douzième fiche action FGMN) est indiquée	
le DOCOB	comme un enjeu PRIORITAIRE dans le tableau récapitulatif des actions	Critère 4
(préciser la(es) fiche(s) action)	de gestion, page 38 du Docob	
Critères techniques	Description précise / explications	Note
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié) Détail technique du contrat - préciser les effets attendus sur les habitats/espèces - Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise) - Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement - Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème) - Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées - Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)	Un contrat de restauration suivi d'une gestion pastorale est en cours, jusqu'en fin d'année 2020. Il est nécessaire de poursuivre cette gestion, au risque de voir une dynamique progressive (fermeture de milieu avec dynamique importante) se réenclencher et ainsi de perdre les effets bénéfiques de la phase de restauration. Ceci induirait des coûts d'intervention plus conséquent par la suite. Effets attendus Entretien de l'habitat de mégaphorbiaie Maintien de l'ouverture de l'habitat / Maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable Effet cumulatif avec contrat identique sur les parcelles attenantes / Maintien de comidors écologiques Surface concernée par le projet : 4,50 ha Détail du coût du contrat Code action 2021 2022 TOTAL NOBRI 4992,00 € 4992,00 € 9984,00 € NOSR 200,00 € 200,00 € 400,00 € Montant TTC 6230,40 € 230,40 € 12480,80 € Programmation annuelle 4,16 ha accessibles par les animaux : Année 1 et 2 : Gestion pastorale extensive Année 1 : Fauche de refus 0,23 ha trop humides pour accueillir les animaux : Année 1 et 2 : broyage mécanique Code action Action Surface Calendrier prévisionnel 2021 2022 2022 2022 2022 2022 2022 202	Critère 6
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat)	Le pâturage est mis en œuvre par des vaches de race Bordelaise menacées de disparition, via un partenariat avec le conservatoire des races d'Aquitaine. Le troupeau est confié aux soins d'un éleveur qui assure sa surveillance et son entretien toute l'année, et conduit la gestion pastorale. Cet élément a une incidence sur le coût du contrat.	Critère 7
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	Oui	Critère 9

Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	Ce contrat est le deuxième en surface sur le site Natura 2000 Vallée des Beunes. Il permet, avec le contrat de la Fédération départementale de chasse, de justifier le partenariat en cours avec le conservatoire des races d'aquitaine pour la mise à disposition d'un troupeau de vaches bordelaises chargées de la gestion pastorale. Il est déterminant pour la dynamique de contractualisation et l'image du site Natura 2000, car la communication qui est faite, à la fois par les propriétaires et par les élus locaux est très positive. Les parcelles se situent sous le chateau de Commarque qui reçoit chaque année près de 30 000 visiteurs et la démarche est également valorisée par un panneau placé à l'entrée du site.		Critère 10
---	--	--	------------

Cadrage du contrat	Description précise / explications	Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	Non	critère 8
	Note totale :	00:00

Département :	Dordogne
Nom du site Natura 2000 concerné :	FR7200666 Vallées Des Beunes
Animateur du site :	Bernadette BOISVERT Chambre d'agriculture 24
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat Ni Ni : N01Pi, N05R
Utilisation des barèmes (oui/non)	oui
Intitulé du contrat :	Restauration de mégaphorbiaies suite à l'exploitation de peupleraies, puis entretien par broyage mécanique.
Coût du contrat :	5 265,45 €
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1
Signataire du contrat :	Xavier de CHERADE de MONTBRON Puymartin - 24620 MARQUAY

Date de réception :	□ Retenu
Dato do CT opuiração :	□ Retenu avec modification
Mois prévu pour l'ICP régionale :	□ Non retenu

Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	6430 - Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale	-		Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	-		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	La restauration de mégaphorbiaies (onzième fiche action FGMN) est indiquée comme un enjeu PRIORITAIRE dans le tableau récapitulatif des actions de gestion, page 38 du Docob		Critère 4

(preciser la(es) fiche(s) action)	actions de gestion, page 38 du Docob	
Critères techniques	Description précise / explications	Note
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	Les parcelles concernées sont des peupleraies de moins de 30 ans, récoltées en 2019. Les propriétaires se posaient la question de ne pas replanter la peupleuraie mais d'implanter une prairies. Or un diagnostic écologique réalisé avant travaux sur ces parcelles fait état de la présence d'HIC de mégaphorbiaies, plus ou moins relictuelles, et fortement embroussaillées, qui seraient détruites par l'implantation de la prairie. L'opportunité d'un contrat Natura 2000 est démontrée pour éviter le reboisement de la parcelle et restaurer puis maintenir les mégaphorbiaies	Critère 5
Détail technique du contrat - préciser les effets attendus sur les habitats/espèces - Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise) - Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement - Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème) - Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées - Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)	Restauration de l'habitat de mégaphorbiaie Maintien de l'ouverture de l'habitat / Amélioration de l'état de conservation de l'habitat. Maintien de corridors écologiques Surface concernée par le projet : 1,83 ha Détail du coût du contrat Détail du coût du contrat Détail du coût de coût de contrat Détail du coût de coût de contrat Détail du coût de coût de coût de contrat de couches Détail du coût du contrat Détail d	Critère 6
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat)	Période des travaux a adapter en fonction des conditions météorologiques et de la portance du sol	Critère 7
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	Oui	Critère 9

Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	être renforcé par une autre parcelle de 5,14 ha, si les propriétaires acceptent de mettre en place un petit ouvrage transversal pour faire		Critère 10
---	--	--	------------

Cadrage du contrat	Description précise / explications	Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	Non	critère 8
	Note totale :	00:00

Département :	Dordogne
Nom du site Natura 2000 concerné :	FR7200666 Vallées Des Beunes
Animateur du site :	Bernadette BOISVERT Chambre d'agriculture 24
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat Ni Ni : N01Pi, N05R
Utilisation des barèmes (oui/non)	oui
Intitulé du contrat :	Restauration de mégaphorbiaies puis entretien par broyage mécanique.
Coût du contrat :	4 458,36 €
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1
Signataire du contrat :	SCI du Château de PUYMARTIN Puymartin - 24620 MARQUAY

Date de réception :	□ Retenu
Date de CT envisagée :	□ Retenu avec modification
Mois prévu pour l'ICP régionale :	□ Non retenu

Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	6430 - Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin 1060 - Cuivré des marais		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale	-		Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	-		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	La restauration de mégaphorbiaies (onzième fiche action FGMN) est indiquée comme un enjeu PRIORITAIRE dans le tableau récapitulatif des actions de gestion, page 38 du Docob		Critère 4

Critères techniques		Description	n prácise / explications						Note
Citteres techniques	Description précise / explications								Note
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	Un partie des parcelles concemées sont actuellmenent occupées par de la mégaphorbiaie fortement embroussailléé dont le maintien est menacé à court terme (évolution rapide vers le fourré) Une autre partie des parcelles concemées sont des peupleraies de moins de 30 ans, récoltées en 2019. Les propriétaires se posaient la question de ne pas replanter la peupleuraie mais d'implanter une prairies. Or un diagnostic écologique réalisé avant travaux sur ces parcelles fait état de la présence d'HIC de mégaphorbiaies qui seraient détruites par l'implantation de la prairie. L'opportunité d'un contrat Natura 2000 est démontrée pour éviter le reboisement de la parcelle et restaurer puis maintenir les mégaphorbiaies						Critère 5		
Détail technique du contrat - préciser les effets attendus sur les habitats/espèces - Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise) - Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement - Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème) - Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées - Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)	Restauration de l'habitat de mégaphorbiaie Maintien de l'ouverture de l'habitat / Amélioration de l'état de conservation de l'habitat. Maintien de corridors écologiques Surface concernée par le projet : 1,15 ha Détail du coût du contrat Code Opérations Description des opérations (auf/non) 2020 2021 2022 Broyage au oil des réduts d'exploitation de peupliers et anament des couches propage lourd de la strate arbustive et non B163,50 € Chariter d'entwelon des rollieux coverts par (grobropage d'entretion oui B463,50 € Programmation annuelle Année 1 : Broyage au sol des résidus d'exploitation de peupliers et anament des souches tropage lourd de la strate arbustive et non B163,50 € Programmation annuelle Année 1 : Broyage au sol des résidus d'exploitation de peupliers et anament des souches + Broyage lourd de la strate arbustive et nerbacée avec bucheronnage Année 2 et 3 : Gyrobroyage d'entretien!					Critère 6			
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat)	Période des travaux a adapter en fonction des conditions météorologiques et de la portance du sol						Critère 7		

Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	Oui	Critère 9
de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contratte.	Ce contrat est important pour la dynamique de contractualisation du site car il il va contribuer de manière évidente à la réouverture du milieu et à la restauration de la mosaïque d'habitats naturels dans une portion de vallée très visible (D47, axe Les Eyzies - Sarlat) mais actuellement très fermée (alternance de peupleraies et de boisements naturels). De plus, il pourra être renforcé par une autre parcelle de 5,14 ha, si les propriétaires acceptent de mettre en place un petit ouvrage transversal pour faire remonter la ligne d'eau dans le "fossé" à l'amont. Ce contrat est complémenataire avec le contrat de Mr Xavier de CHARADE de MONTBRON	Critère 10

Cadrage du contrat	Description précise / explications	Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	Non	critère 8
	Note totale :	00:00